

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

Décision n° RER 2012-079 du 6 avril 2012 portant délégation de signature du directeur de l'unité opérationnelle RER ligne B au responsable travaux, trains de service et plans de prévention de la ligne B

NOR : TRAT1221243S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de l'unité opérationnelle RER ligne B,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 14 septembre 2010 (note générale n° 2010-08) au directeur du département RER par le président-directeur général de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 9 janvier 2012 (ND n° RER 2012-07) au directeur de l'unité opérationnelle RER ligne B par le directeur du département RER,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Hervé ETIENNE, responsable travaux, trains de service et plans de prévention de l'unité opérationnelle ligne B, à l'effet de signer, en son nom, les plans de prévention, avenants et attestations de visites dans le cadre de l'intervention d'une entreprise extérieure.

La signature de ces actes s'exercera sans préjudice des obligations relevant des responsables de site des unités du département RER.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé ETIENNE, responsable travaux, trains de service et plans de prévention de l'unité opérationnelle ligne B, de donner délégation à M. Jean-Yves MICHEL, coordinateur technique sécurité de site, à l'effet de signer, en son nom, les plans de prévention, avenants et attestations de visites dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 6 avril 2012.

Le directeur de l'unité opérationnelle RER ligne B,
S. BUGLIONI